



Un budget de lutte contre la crise, sans austérité

Le budget primitif de la commune pour 2014 a été adopté le 17 décembre par le Conseil municipal, sans aucun vote d'opposition. La principale décision arrêtée, sur proposition du Maire, est de ne pas augmenter les taux d'imposition des 4 taxes locales (seules s'appliqueront les hausses décidées par le gouvernement). Soucieuse du pouvoir d'achat des Chevillais, cette décision s'accompagne du maintien de tarifs avantageux pour les services publics locaux. Ce budget est aussi un budget pour l'emploi, qui prévoit donc des investissements importants fournissant du travail aux PME. Enfin, c'est un budget qui consacre des années de bonne et saine gestion : anticipation sur l'avenir, recherche d'économies et de subventions, limitation de la dette, transparence des marchés publics, développements des pratiques participatives avec les usagers.

« Défense et illustration » du service public communal



C'est dans la veine de la proclamation de Ronsard et Du Bellay que j'ai envie de qualifier l'excellent travail de la commission des Finances, du personnel communal soucieux des intérêts de la population, et de toutes celles et tous ceux qui, à travers les rencontres de quartier, les comités consultatifs, les conseils d'école, les rencontres avec les associations, ont permis de construire un budget à la fois prudent et audacieux, avant tout calé sur la satisfaction des besoins des habitants.

Ce budget s'inscrit dans une logique qui contredit complètement le discours officiel.

Pas de déficit. Contrairement à l'État, les collectivités territoriales sont tenues de présenter un budget en équilibre, faute de quoi elles sont mises sous tutelle.

Pas d'accroissement de la dette. Cette performance est due aux résultats de notre action pour le développement économique local qui maintient un niveau important d'impôt économique. Elle est due également à la recherche d'économies et de

subventions pour gérer nos projets, à une gestion active de la dette, constamment renégociée, et à une prudence qui nous tient à l'écart de l'aventure des « prêts toxiques » des banques.

Une dette utile. La dette n'est pas un péché en soi, dès lors qu'elle est utile et économiquement efficace. Contrairement à l'État, notre commune n'emprunte pas auprès des marchés financiers internationaux – très spéculatifs – et elle n'a pas le droit d'emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. Que chacun balaie donc devant sa porte !

Un ressort de sortie de crise. Les investissements d'utilité collective des communes, départements, régions représentent 70% des dépenses d'investissements civils de la Nation pour 10 à 15% de la dette totale de la France ! Pas de quoi taper en permanence sur les élus locaux et sur les fonctionnaires territoriaux qui rendent chaque jour des services utiles aux Français, sans dilapider l'argent de leurs impôts. Et puis, c'est de l'activité pour les entreprises, et donc de l'emploi par centaines de milliers dans le secteur privé : voilà un des remèdes anti-crise. Que nos gouvernants en prennent donc de la graine, et arrêtent de tirer sur le pianiste.

Un dernier mot pour dire que des communes dynamiques comme la nôtre, cela n'est pas incompatible avec une redistribution des richesses entre collectivités publiques : l'État n'est en effet pas condamné à seulement transférer des charges sur le dos des collectivités, il doit aussi leur donner les moyens financiers de les assumer, et nous ne sommes pas opposés à une certaine péréquation locale des ressources. Cela n'est pas incompatible non plus avec la justice fiscale : des impôts locaux établis selon la capacité contributive des foyers, et une plus grande imposition de la richesse accumulée dans la spéculation et la fraude fiscale par les plus riches et les plus grandes entreprises.

C'est ainsi, et en défendant pied à pied les acquis municipaux, en innovant en permanence, que nous pouvons continuer à bien vivre ensemble dans une commune fraternelle.

Avec mon sincère dévouement,
Christian Hervy,
Maire et Conseiller général délégué

Un budget au service de tous les Chevillais

À l'heure où les familles chevillaises subissent la crise et les politiques d'austérité, le budget adopté pour 2014 a pour objectif premier de préserver le service public local et d'en améliorer sans cesse le fonctionnement.



Solidarité

Grâce à la politique tarifaire au quotient familial, calculé en fonction des ressources de chaque foyer, tous les Chevillais pourront continuer d'accéder aux diverses prestations municipales sans jamais en payer le coût réel. En effet, la gratuité de la médiathèque ou les tarifs particulièrement bas de la restauration scolaire contribuent à agir en faveur du pouvoir d'achat de tous. Les actions de solidarité déjà engagées telles que le réveillon de la solidarité, les sorties des familles, le soutien aux familles endettées, les dispositifs d'aide à domicile ou le transport à la demande, seront reconduites en 2014. De même, l'épicerie solidaire Sol'Épi continuera de bénéficier du soutien de la commune. La solidarité est également au cœur d'un des volets de l'Agenda 21 de la ville.

Enfance et petite enfance

Dans le domaine de l'enfance, les actions éducatives, sociales ou de loisirs seront reconduites (ateliers Coup de pouce, classes musicales, distribution de fournitures scolaires gratuites, classes d'environnement, centres de vacances,...). Cette année sera par ailleurs marquée par le travail consultatif du Projet éducatif local pour en renouveler les objectifs et les actions ainsi que par l'ouverture d'une ludothèque.

En 2014 :

- Mise en service d'une ludothèque : 50 000€
- Études d'aménagement d'une crèche dans le quartier Anatole France : 200 000€
- Fin des travaux de construction du centre de loisirs et du pôle collégien du service municipal de la Jeunesse : 450 000€
- Extension de l'école maternelle Salvador Allende avec la modernisation du restaurant scolaire : 550 000€
- Fin des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'école maternelle Jacques Gilbert-Collet et évaluation de son réaménagement : 50 000€



Jeunesse

Parce que les chemins qui mènent à l'autonomie sont souvent parsemés d'embûches, le soutien apporté à la jeunesse sera renouvelé. Tandis que les aides à la première installation dans un logement ou au passage du permis de conduire seront reconduites, la commune a décidé de soutenir les étudiants chevillais dans la poursuite de leurs études en adoptant une mesure de soutien financier à leur mutuelle complémentaire de santé.

Culture

Soucieuse de favoriser l'accès à la culture, la ville œuvre à l'actualisation de son projet culturel via un comité consultatif composé d'artistes, de professionnels de la culture, d'habitants et d'associations locales.

En 2014 :

- Études autour de la rénovation de la Maison du Conte avec la création d'une salle de répétition : 200 000€
- Études préliminaires autour du transfert du conservatoire municipal de musique et de danse : 120 000€

Équipements sportifs

Chevilly-Larue, particulièrement bien dotée en infrastructures sportives, notamment depuis l'ouverture du complexe sportif intercommunal Lilian Thuram, continuera ses efforts en ce sens en 2014 avec, entre autres, la rénovation de la piscine et la réalisation d'une mezzanine dans la salle de tennis de table du gymnase Marcel Paul.

En 2014 :

- Études préliminaires autour de la création d'un terrain de rugby, de son vestiaire et d'une salle familiale au parc des sports : 100 000€
- Reprise des façades du gymnase Dericbourg : 350 000€
- Conception du réaménagement de la bulle n°1 du parc des sports : 100 000€

Cadre de vie

Tandis que le service public se développe, le visage de la ville se redessine au rythme de la mise en œuvre des projets structurants sur son territoire. Le tramway T7 dessert désormais 5 stations aux abords de la ville et la place De Lattre de Tassigny réaménagée donne à voir un paysage de convivialité et de qualité urbaine. En 2014, les travaux d'embellissement de la ville se poursuivront.

En 2014 :

- Enfouissement des réseaux aériens : 129 000€
- Mise en accessibilité de l'Hôtel de ville aux personnes à mobilité réduite : 170 000€
- Études opérationnelles pour le réaménagement de la rue des Jardins : 100 000€
- Aménagement de pistes cyclables : 50 000€



Service de transport à la demande

Un budget élaboré dans un contexte de réduction des moyens alloués aux collectivités locales

A lors que les services publics assurés par les communes constituent le dernier rempart contre l'aggravation des conditions de vie de leurs habitants, les moyens financiers de ces dernières s'amoinrent au fil des années. Une situation particulièrement préoccupante qui n'épargne pas Chevilly-Larue.

➤ **La Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2014, attribuée par l'État, est attendue en baisse de -5,60% par rapport à 2013.**

Cette baisse, qui touche les communes, les départements et les régions est justifiée par leur participation à l'effort national pour la réduction du déficit public. Or, les collectivités territoriales ne détiennent que 8% de la dette publique cumulée contre 71% détenue par l'État, sur une dette publique qui atteint 79% du PIB. En outre, les collectivités

territoriales sont à l'origine de 70% des investissements civils de la Nation, ce qui contribue à créer des emplois.

➤ **En 2014, les versements effectués par la commune aux différents fonds de péréquation continuent à s'accroître.**

Cette année, Chevilly-Larue devrait contribuer pour **1 037 452€** au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), pour **681 614€** au Fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et

pour **1 521 577€** au Fonds de péréquation des intercommunalités et communes (FPIC). Le total de ces versements atteindra ainsi **3 240 643€** pour l'année 2014, ce qui représente une hausse de l'ordre de 22 % par rapport à 2013. Et la contribution de la commune à ces trois fonds de péréquation ne cesse de s'accroître : en 2012, cette dernière y avait participé à hauteur de **1 721 466€**. En 2016, ces versements devraient atteindre **4 443 088€**.

➤ **L'augmentation de la TVA** (de 19,6% à 20% pour le taux normal et de 7% à 10% pour le taux intermédiaire), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, concerne la majorité des achats de biens et de services et donc l'essentiel des dépenses des collectivités territoriales, ainsi que les prestations de collecte et de tri des déchets ménagers et les fonds documentaires constitués par les médiathèques. Cette augmentation a pour conséquence d'augmenter, toutes choses égales par ailleurs, les dépenses de fonctionnement de 0,72% par rapport à 2013.

➤ **La loi d'affirmation des métropoles**, qui fixe la création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016, prévoit notamment le reversement d'une importante part des recettes fiscales de la ville à la métropole du Grand Paris. Les estimations portent à 21,5 millions d'€ le versement annuel de la commune à la métropole, un montant qui équivaut au coût de construction de quatre médiathèques (valeur 2009).

Une gestion saine et active au service de l'investissement et de l'emploi

Malgré les restrictions budgétaires auxquelles elle est soumise, la ville parvient à poursuivre une politique de développement d'un service public local de qualité, permettant de répondre aux besoins de tous les Chevillais, sans augmenter les impôts locaux. Ceci a été rendu possible par une gestion saine et prévisionnelle de ses finances locales.

➤ **Un autofinancement en légère baisse du fait de l'accroissement de la péréquation et de la refonte de la DGF**

L'autofinancement de 3 644 231€ dégagé sur le budget de 2013 a permis à la commune de réaliser les investissements nécessaires aux Chevillais en limitant le recours à l'emprunt. Pour 2014, la commune enregistre donc un autofinancement prévisionnel de 2 907 380€.

➤ **Une maîtrise de l'endettement**

Le taux moyen d'endettement attendu pour 2014 est de 3,50%. La capacité de désendettement de la ville est donc aujourd'hui de 5 années, ce qui fait de Chevilly-Larue une des 19 villes à plus faible endettement du Val-de-Marne.

➤ **Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement contenue à 2%**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été contenues pour 2014 à + 2%, comme se l'était fixé la commune.

➤ **Un niveau d'investissement à plus de 9 millions d'€**

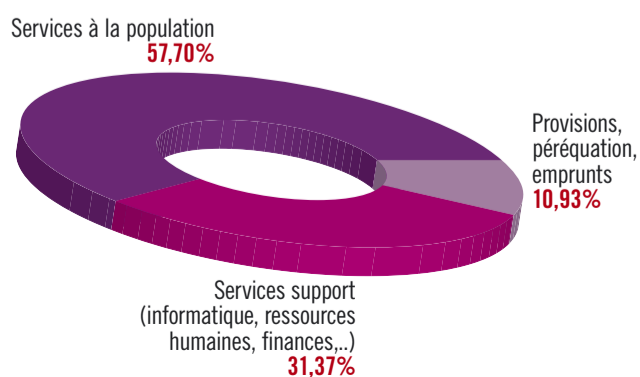
La bonne gestion des finances locales autorise un important niveau d'investissement pour le budget 2014. Ceci permet d'être au plus près des besoins des Chevillais mais également de générer des créations d'emploi. Une conséquence particulièrement positive en ces temps où le chômage ne cesse d'augmenter.

Chiffres clés

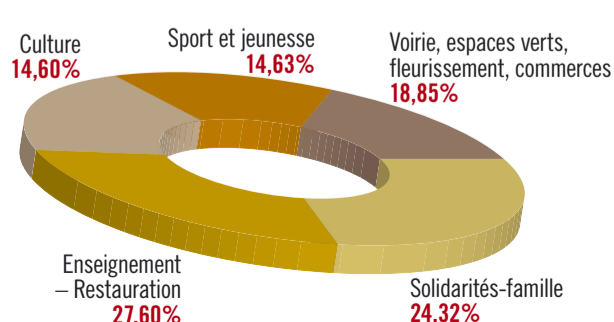
Budget de fonctionnement 2014
41 683 252€

Budget d'investissement 2014
9 145 924€

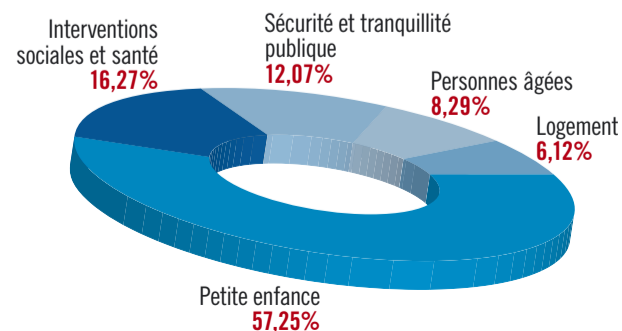
BUDGET DE FONCTIONNEMENT



SERVICES À LA POPULATION



SECTION SOLIDARITÉS-FAMILLE



Une pression fiscale modérée

Afin de préserver le pouvoir d'achat des familles, il a été décidé, conformément à l'engagement pris en Conseil municipal à l'occasion du vote du budget 2013, de ne pas augmenter les impôts locaux en 2014 (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti et cotisation foncière des entreprises), comme cela avait déjà été le cas en 2013. L'année passée, le taux de la taxe sur le foncier bâti des Chevillais figurait au 5^e rang des plus faibles taux du département et celui de la taxe d'habitation au 4^e rang.

TAUX D'IMPOSITION 2014

(INCHANGÉS PAR RAPPORT À 2012 ET 2013)

- **Taxe d'habitation** **14,82%**
- **Taxe sur le foncier bâti** **14,51%**
- **Taxe sur le foncier non bâti** **33,57%**
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** **5,88%**
- **Cotisation foncière des entreprises** **28,17%**

Le budget primitif de la commune a été adopté le 17 décembre en Conseil municipal à la majorité par les groupes Communistes et partenaires, Parti de Gauche-Radicaux de Gauche, Europe Écologie-les Verts, Non inscrits. Au sein du groupe Socialistes de la majorité, deux élus l'ont approuvé tandis que deux autres se sont abstenus, tout comme ceux des groupes Socialistes et citoyens de l'opposition, de l'UMP et du Modem.

Communes	Taxe d'habitation 2013	Taxe foncière 2013
Charenton-le-Pont	10,34%	15,44%
Rungis	12,79%	6,75%
Saint-Maurice	13,17%	16,53%
Chevilly-Larue	14,82%	14,51%
Gentilly (*)	14,90%	29,30%
Le Perreux-sur-Marne (*)	18,76%	19,54%
Thiais	18,80%	10,89%
Ivry-sur-Seine	19%	31,80%
Vitry-sur-Seine	19,54%	18,08%
Bry-sur-Marne	20%	21,75%
Maisons-Alfort	20,84%	12,99%
Vincennes	21,46%	17,79%
Saint-Mandé	21,70%	17,80%
Saint-Maur-des-Fossés	21,83%	13,55%
Le Kremlin Bicêtre (*)	21,87%	23,20%
Arcueil (*)	22,20%	20,95%
Fontenay-sous-Bois	22,54%	16,55%
Chennevières-sur-Marne (*)	22,65%	15,70%
Joinville-le-Pont	22,71%	25,16%
Le Plessis-Tréville (*)	22,85%	18,95%
Nogent-sur-Marne (*)	23,26%	19,06%
Choisy-le-Roi	23,49%	25,33%
Alfortville (*)	23,95%	19,39%
Orly	24,03%	18,64%
Fresnes (*)	24,36%	23,21%
Bonneuil-sur-Marne	24,56%	26,99%
Cachan (*)	25,10%	20,69%
Champigny-sur-Marne	26,24%	20,93%
L'Haÿ-les-Roses (*)	26,29%	22,52%
Valenton	27,05%	20,34%
Villejuif (*)	27,39%	24,84%
Boissy-Saint-Léger (*)	27,94%	20,89%
Créteil (*)	27,95%	24,39%
La Queue-en-Brie (*)	28,23%	23,05%
Villeneuve-le-Roi	28,70%	25,73%
Limeil-Brevannes (*)	29,44%	21,48%
Sucy-en-Brie (*)	30,23%	22,33%
Villeneuve-Saint-Georges	30,81%	19,35%
Villiers-sur-Marne	32,57%	23,04%

(*) Communes en communauté d'agglomération incluant les taux spécifiques mis en place par la structure intercommunale.

Élaboration du budget

Un exercice participatif

Le 12 novembre dernier, le centre de loisirs Dericbourg a fait salle comble à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget qui s'est tenu le 17 décembre. La forte participation citoyenne à ce temps de dialogue privilégié entre les habitants et leurs élus est le fruit d'une préparation budgétaire participative. En effet, Christian Hervy, le Maire, André Deluchat, maire-adjoint délégué aux Finances et des agents communaux ont ainsi rencontré les principales associations de la ville afin d'examiner collégialement les propositions de subventions à leur intention, ainsi que les comités de quartier dans le but d'évaluer leurs besoins pour l'année. Enfin, les demandes exprimées par les habitants lors des dernières rencontres de quartier en 2013 ont été prises en compte dans l'élaboration du budget 2014.

Un budget solidaire



Le budget 2014 est le résultat d'une action anticipatrice conduite par la ville depuis de longues années. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche d'économies sur l'ensemble des services de la ville et sur les marchés publics permet de maintenir et d'améliorer la qualité du service public rendu aux Chevillais. En ces temps difficiles, nous sommes en perpétuelle recherche de nouvelles recettes et économies afin de réduire le coût des prestations supporté par les habitants. Nous sommes d'ailleurs particulièrement attentifs à la qualité du service rendu en

mettant l'accent sur la formation et le parcours professionnel du personnel communal afin de permettre aux agents de remplir de manière efficace leur mission de service public. D'autre part, nous maintenons un niveau d'investissement important afin de répondre aux besoins de la population. Pour pouvoir investir, nous dégageons un autofinancement prévisionnel qui, avec la recherche de subventions et d'autres ressources, permet de couvrir l'investissement réel. En effet, 100% des dépenses d'équipement sont financés par des ressources propres. Mais si la commune s'est donnée des marges de manœuvre financières par une gestion rigoureuse de

ses finances, ces dernières risquent d'être remises en cause par la création de la métropole du Grand Paris dès 2016. Dans l'état actuel de la loi adoptée le 19 décembre dernier, cette entité qui regroupera près de 7 millions d'habitants, devrait percevoir en lieu et place des communes de la petite couronne l'impôt économique de ces dernières et la part départementale de la taxe d'habitation actuellement perçue par les communes. Ceci est très inquiétant car à ce jour, les modalités de redistribution de ces prélèvements aux communes n'ont pas été clairement définies. Ce serait une usine à gaz loin des préoccupations des habitants.

André Deluchat,
maire-adjoint délégué aux Finances